

**Discours d'Etienne Caniard
Président de la Mutualité Française**

Accueil du Président de la République

Congrès de la Mutualité

Samedi 20 octobre 2012

Monsieur le Président de la République,
Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé,
Madame la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la lutte
contre l'exclusion,
Monsieur le Député-Maire de Nice,
Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Monsieur le Président de la République, certains ne pourraient voir dans votre présence aujourd'hui, devant nous, que le respect d'une tradition, à laquelle aucun de vos prédécesseurs n'a failli depuis que François Mitterrand, en 1982, a répondu à l'invitation de René Teulade.

Je préfère pour ma part, l'interpréter comme le partage de nos préoccupations, le partage des préoccupations des Français face aux difficultés croissantes d'accès aux soins. La santé est une priorité pour nos concitoyens, elle devient de plus en plus un sujet d'inquiétude.

Votre présence est aussi le témoignage de l'attention que vous portez au mouvement mutualiste et aux réponses solidaires qu'il apporte aux défis de la protection sociale.

C'est en mon nom et au nom des 2 500 mutualistes réunis depuis jeudi pour leur 40^{ème} Congrès que je vous remercie d'être parmi nous malgré la contrainte d'un sommet européen.

La santé est en effet devenue pour tous nos concitoyens, comme pour chacun de nous ici, un motif d'inquiétude.

En cas de problème, aurons-nous toujours les moyens d'accéder aux soins ?

Trouverons-nous encore des professionnels de santé ?

Ces inquiétudes, pour compréhensibles et légitimes qu'elles soient, ne doivent pas nous faire oublier que nous avons la chance de vivre dans un pays où l'espérance de vie est parmi les plus élevées du monde, où chacun de nous est pris en charge

lorsqu'un problème de santé grave survient, et où les soins les plus lourds sont remboursés à un haut niveau dans un cadre solidaire.

Ces inquiétudes ne doivent pas nous paralyser. Bien au contraire, elles doivent nous mobiliser, nous donner encore plus d'énergie dans nos combats au service d'un objectif majeur : le zéro renoncement aux soins. C'est la seule réponse à apporter à la banalisation de l'exclusion, à son acceptation, à la résignation, qui sinon conduiraient inévitablement à miner la cohésion sociale.

Au moment où la confiance dans les mécanismes de solidarité s'effrite, au moment où des doutes naissent dans les esprits quant à la pérennité de notre modèle de financement, vous avez fait du rééquilibrage des comptes publics une priorité. Ceci est indispensable.

Installant le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale, le Premier ministre a rappelé le souci du gouvernement d'assurer la pérennité de notre système en sortant de la spirale de l'endettement. Les mutuelles, unanimes, partagent cet objectif. Le système de santé est malade de sa dette. Ses prélèvements sont inadaptés, souvent inégalitaires. Nous le répétons sans cesse depuis notre congrès de Bayonne en 1994.

Si nous faisons nôtres les objectifs rappelés par le Premier Ministre, c'est bien parce que cette préoccupation est au cœur des solidarités entre les générations. Elle conditionne la crédibilité des politiques engagées aux yeux des plus jeunes.

Cette jeunesse que vous avez inscrite au cœur de votre action, cette jeunesse nous attend et nous interpelle, à l'image des jeunes : étudiants, jeunes travailleurs, qui ont participé à nos travaux, et sont présents aujourd'hui à cette tribune, comme les jeunes du service civique assis au premier rang.

Ils nous interpellent pour nous rappeler que l'horizon sur lequel nous devons nous projeter est le leur, pas le nôtre. Les Français veulent être convaincus que l'effort demandé à chacun est juste, que chaque euro prélevé est utilisé à bon escient. C'est ainsi que les prélèvements obligatoires trouveront leur légitimité.

Au cours des nombreuses réunions publiques que j'ai tenues partout en France en 2011 et 2012, j'ai pu mesurer à quel point les signes d'essoufflement de notre système de protection sociale, et au-delà de notre système de santé, étaient largement perçus, aussi bien par les organisations syndicales, que par les professionnels de santé, les représentants des usagers et des consommateurs, les acteurs de la société civile, que par les Français

Nous avons besoin, tout à la fois, et de façon indissociable, d'une politique de santé lisible et cohérente dans son organisation, ses modalités de remboursement et de financement.

Le constat que nous avons dressé dès notre Congrès de Toulouse en 2003 est aujourd'hui largement partagé. Notre système de santé, l'organisation de l'offre de soins, sont trop centrés sur l'hôpital et sur la dimension curative. Comment justifier ce

recours à l'hospitalisation beaucoup plus important que chez nos voisins ? Comment accepter, pour des personnes âgées, ces millions de journées d'hospitalisations inappropriées et coûteuses ?

Peut-on continuer de privilégier la médecine de spécialité au détriment de la médecine de 1^{er} recours et d'accompagnement ?

Notre système est à l'évidence inadapté aux enjeux épidémiologiques actuels, au vieillissement de la population et au caractère chronique des pathologies.

Nous n'avons pas encore pris la mesure de ces défis et nous n'avons pas fait évoluer notre organisation. L'exercice isolé ou le paiement à l'acte ne correspondent plus aux exigences de la situation. L'heure n'est plus seulement à une médecine de la réparation. La promotion de la santé, la prévention et l'accompagnement des patients n'occupent toujours pas la place qui leur revient. C'est là que réside le déséquilibre de notre système de santé qu'aucune réforme du financement seule ne viendra modifier.

Réduire ce déséquilibre suppose en effet des changements structurels en matière de formation, de coopérations professionnelles, d'installation, de modes d'exercice, et aussi et surtout de mode de rémunération. Au cours des trente dernières années, nous avons procédé à beaucoup de réformes, mais aucune d'entre elles n'a réellement privilégié une approche globale. Il faut maintenant, comme l'a souligné le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie à l'unanimité, mais aussi la Haute autorité de santé, sortir du pointillisme, des réformes ponctuelles, et aller résolument vers la mise en place de parcours de santé.

Vous le savez, Monsieur le Président, les réformes de la protection sociale et de l'organisation du système de soins restent à faire. Sachez-le, nous, mutualistes, sommes prêts à y prendre toute notre place et à assumer dans la durée la responsabilité qui est la nôtre.

La Mutualité Française a adopté il y a quelques minutes une résolution qui constitue sa feuille de route pour les trois années qui viennent. La solidarité est au cœur de notre résolution comme elle doit être au cœur des deux réformes que je viens d'évoquer.

Créatrices de solidarités, les mutuelles sont des acteurs sociaux et économiques de premier plan, fortes de leurs engagements passés et futurs, fortes de leurs élus et de leurs militants, fortes de leur présence et de leur influence dans les territoires, fortes de leurs réalisations sanitaires et sociales.

Mais je veux d'emblée dissiper tout malentendu.

Lorsque l'on aborde la question de la place et du rôle des mutuelles et au-delà des organismes complémentaires, certains craignent d'ouvrir un débat sur la « privatisation » de la Sécurité Sociale. Notre résolution affirme clairement, permettez-moi d'en citer une phrase, que « La solidarité de notre protection sociale

repose d'abord sur le régime obligatoire, dont la pérennité conditionne le maintien et l'extension de la solidarité mutualiste ».

Pour nous, l'enjeu est de garantir la solidarité au-delà de l'assurance maladie obligatoire.

Malgré un haut niveau moyen de remboursement, autour de 75% des dépenses de santé, l'assurance maladie obligatoire ne permet pas d'assurer l'accès aux soins de tous, elle ne le permet plus. Elle ne prend désormais en charge qu'un peu moins de 50% des soins courants. L'écart entre les prix des soins et les bases de remboursement progresse et conduit, par exemple, l'assurance maladie à ne rembourser que 4 % des dépenses en optique et un tiers en dentaire. C'est pourquoi en 1999, si la loi a enfin universalisé la protection obligatoire en faisant de la résidence le critère d'affiliation à l'assurance maladie, elle a aussi reconnu la nécessité de la couverture complémentaire pour accéder aux soins en créant la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, dite CMU-C.

Ce n'est pas non plus nier les missions essentielles de l'assurance maladie que de reconnaître que les systèmes de régulation nationaux, les rites conventionnels fondés sur une vision « uniformisante » des pratiques et des territoires ont depuis longtemps rencontré leurs limites.

D'autres acteurs, comme les collectivités territoriales, les mutuelles peuvent jouer un rôle majeur dans ce qu'il est convenu d'appeler la gestion du risque, c'est-à-dire beaucoup plus simplement l'organisation du parcours des patients dans un système de soins et de protection sociale de plus en plus complexe, pour une meilleure efficacité.

Mais nous avons bien conscience que cet effort de rénovation ne doit pas et ne peut pas relever d'un effort isolé. C'est pourquoi, avec son histoire et ses valeurs, le mouvement mutualiste propose aujourd'hui à ses adhérents, aux assurés sociaux, aux pouvoirs publics, à l'assurance maladie, aux professionnels de santé, de construire ensemble un pacte solidaire. Il s'agit, face à notre situation de crise, de dépasser nos solidarités spécifiques pour construire une solidarité commune élargie.

Qu'on ne se trompe pas, avec le pacte solidaire que nous appelons de nos vœux dans notre résolution, nous ne sombrons pas dans l'angélisme, mais nous sommes déterminés à faire de l'interdépendance entre les acteurs du système de soins une force au service de nos concitoyens.

Face aux difficultés grandissantes d'accès aux soins, les citoyens doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale élargie, articulant régime obligatoire et complémentaire solidaire tout au long de la vie, dans un cadre cohérent, organisé et régulé. Et cette cohérence doit être soutenue par les pouvoirs publics.

Il ne faut pas chercher ailleurs, la raison pour laquelle les mutualistes se sont mobilisés en masse ces derniers mois contre la taxe sur la santé qu'ils ont jugée inefficace, incohérente et injuste.

Notre détermination pour revenir sur cette mesure est intacte. C'est pourquoi, Monsieur le Président, après deux jours de travaux et de débats, deux jours d'échange avec les organisations syndicales, les associations d'usagers, de consommateurs, l'assurance maladie bien sûr, les responsables du mouvement mutualiste attendent un engagement fort de l'Etat.

Un engagement fort de l'Etat qui réponde à un triple défi : Rendre effectif le droit à une complémentaire solidaire tout au long de la vie, définir clairement le rôle des mutuelles et des organismes complémentaires dans la régulation de l'offre de soins, éviter de pénaliser ceux qui font déjà preuve de solidarité dans leurs pratiques et leurs comportements.

- Quelques mots sur le premier défi : rendre effectif le droit à une complémentaire solidaire tout au long de la vie, dans un cadre organisé et régulé, pour sortir de la seule logique de marché, qui fragilise tous les mécanismes solidaires, et pour rétablir l'égalité des Français devant la protection sociale complémentaire. Comment peut-on reconnaître que les mutuelles sont indispensables et en même temps accepter l'absence de régulation ? La liste des dysfonctionnements serait longue et fastidieuse. Il ne s'agit pas de demander à l'Etat de s'immiscer dans le métier des mutuelles en définissant lui-même prix et prestations d'une offre destinée à telle ou telle population entraînant de surcroît le risque de stigmatiser ces populations. Il s'agit, beaucoup plus simplement, de fixer des règles, un cadre pour limiter les effets d'une concurrence débridée qui aujourd'hui conduit à sélectionner des populations plutôt que d'organiser les parcours de soins et peser sur les coûts de santé.
- Deuxième défi : définir clairement le rôle des mutuelles et des organismes complémentaires dans la régulation de l'offre de soins, pour sortir, pardon de ces mots forts, d'une logique de rente, délétère pour l'accès aux soins, et favoriser l'émergence de prestations de qualité à un prix accessible à tous. Il faut que chacun comprenne que le système de protection sociale, et cela s'adresse à chacun de ses acteurs, n'est pas là seulement pour prendre en charge des dépenses considérées a priori comme inévitables et légitimes mais qu'il convient de s'interroger en permanence sur la pertinence des actes, les bons parcours de soins et ce avec les professionnels de santé.
- Troisième défi : éviter de pénaliser ceux qui font déjà preuve de solidarité dans leurs pratiques et leurs comportements.

L'ambition de la Mutualité Française est de contribuer à la refondation du système de protection sociale. L'expression peut paraître excessive. Je ne crois pas qu'elle le soit. Cette refondation est indispensable. Remettre la protection sociale et la santé au cœur du débat public, pour concilier qualité et proximité, choix individuel et intérêt général, prévention et santé durable est un défi que la Mutualité française est prête à relever avec les pouvoirs publics, l'assurance maladie et tous les autres acteurs qui voudront bien nous rejoindre.

Vous l'avez compris Monsieur le Président, nous sommes déterminés maintenant à passer à l'acte.

Le changement auquel nous voulons participer avec les autres acteurs et les pouvoirs publics nécessite des choix courageux. Reconnaître une situation que beaucoup préfèrent encore ignorer -l'accès aux soins est aujourd'hui dépendant de l'accès à une mutuelle-, et surtout en tirer les conséquences, replacer l'Etat dans son rôle de régulateur tout en faisant confiance aux acteurs de la société civile qui savent faire preuve de responsabilité et de capacité d'innovation.

Mais ce changement est aussi contraignant pour nous : il faudra définir de nouvelles règles pour les contrats solidaires et responsables, en tirer rapidement les conséquences sur la taxe sur les conventions d'assurance. Nous n'attendons pas une mesure symbolique de baisse de la TSCA. Nous voulons que cette baisse s'inscrive dans une nouvelle organisation, nous voulons que cette baisse profite aux Français et permette une amélioration de l'accès aux soins.

Monsieur le Président, personne ne comprendrait que je n'aborde pas devant vous les négociations en cours sur les dépassements d'honoraires. Leur évolution est un des facteurs qui contribue aux difficultés d'accès aux soins que rencontrent les Français. La Mutualité française, j'ai eu longuement l'occasion de l'évoquer avec Marisol Touraine, se prononcera sur un seul critère : est-ce que les dispositifs prévus permettent de donner un coup d'arrêt et une inversion réelle de la tendance en cours depuis 30 ans et contribuent à une diminution des dépassements d'honoraires et un retour à terme à des tarifs opposables ? Un dispositif clair est indispensable pour éviter les ambiguïtés qui ne permettraient pas d'atteindre cet objectif. Nous nous y employons. Nous souhaitons qu'il soit rapidement trouvé. Si tel n'est pas le cas, ce sera à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Ces négociations montrent une fois de plus qu'une relation étroite entre le régime obligatoire et les complémentaires est indispensable.

Les mutualistes ont toujours considéré que leur place était à côté de l'assurance maladie. Beaucoup ont voulu croire qu'il n'existait aucune voie entre le tout Etat et la privatisation. C'est cet aveuglement qui a conduit à nier une situation qui est pourtant aujourd'hui une réalité bien installée.

Redéfinir la place et le rôle des mutuelles est une nécessité. Sinon, nous risquons de voir, sans régulation, la solidarité reculer. Nous ne nous y résignerons jamais ! Mais nous savons aussi que dans ce combat, nous devons comme les autres nous remettre en cause. Nous sommes y prêts.

Voilà, Monsieur le Président de la République, le message que les mutualistes m'ont demandé de vous transmettre. Je suis certain que vous l'avez entendu, j'espère que vous le partagez, je crois en votre détermination à porter maintenant ces changements que nous appelons de nos vœux. Nous pensons avoir beaucoup à faire ensemble.